

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS ARRÊTÉ ET TORTURÉ

Le défenseur des droits humains Patrick Zaki George, qui est asthmatique, serait particulièrement en danger s'il était exposé au COVID-19 à la maison d'arrêt de Tora. Le 5 mai 2020, les services du procureur général de la sûreté de l'État ont prolongé sa détention de 15 jours pour les besoins de l'enquête, sans que Patrick ni son avocat ne soient présents. Cela fait sept semaines que les autorités pénitentiaires ne font pas le nécessaire pour le transférer dans les locaux de ces services afin qu'il puisse assister à l'audience de renouvellement de sa détention.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général Hamada al Sawi
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo, Égypte
Fax : +202 2577 4716
Courriel : m.office@ppo.gov.eg
Twitter : @EgyptJustice

Monsieur le Procureur général,

Alors que les craintes augmentent de voir le coronavirus (COVID-19) se propager dans les prisons égyptiennes surpeuplées, les autorités doivent libérer immédiatement et sans condition le prisonnier d'opinion **Patrick Zaki George**. Cet homme n'a fait que son travail légitime de défenseur des droits humains et n'aurait jamais dû être arrêté. L'asthme dont il souffre lui fait courir un risque particulier face au virus, d'après la liste des groupes vulnérables de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). De nombreux éléments viennent étayer les inquiétudes quant à la surpopulation et aux mauvaises conditions d'hygiène et sanitaires dans les prisons égyptiennes, qui aggravent le risque de propagation du COVID-19.

La dernière visite que Patrick Zaki George a reçue de sa famille remonte au 9 mars 2020. Le lendemain, les autorités égyptiennes ont suspendu toutes les visites en prison afin d'empêcher la propagation du COVID-19. Cependant, les autorités n'ont pas mis en place de moyens de communication de remplacement entre les personnes détenues et leurs proches et avocats, tels que des appels téléphoniques bimensuels comme le prévoit la législation égyptienne. Certaines, mais pas toutes, ont pu envoyer et recevoir des correspondances écrites.

Patrick Zaki George, chercheur spécialisé dans les droits humains, a été arrêté arbitrairement le 7 février 2020, à 4 h 30, par des agents de l'immigration de l'aéroport du Caire à son retour d'Italie, où il se trouvait pour ses études, à Bologne, dans le cadre du programme Erasmus. Selon ses avocats, des membres de l'Agence de sécurité nationale l'ont interrogé sur ses activités en faveur des droits humains en Égypte ; pendant l'interrogatoire, ils l'ont frappé au ventre et dans le dos et torturé à l'électricité sur la partie supérieure du corps. Le lendemain, le parquet d'El Mansoura a ordonné son placement en détention pour 15 jours, le temps que soit menée une enquête pour des charges liées au « terrorisme ». Le ministère public a indiqué s'appuyer à titre de preuves sur des publications Facebook, mais n'a pas autorisé l'accusé ni son avocat à les consulter.

Je vous invite donc à libérer Patrick Zaki George immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement en raison de son travail en faveur des droits humains et des opinions qu'il a exprimées sur les réseaux sociaux. Je vous appelle également à ouvrir une enquête indépendante sur ses allégations de torture. J'exhorte par ailleurs les autorités égyptiennes à libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers et prisonnières d'opinion. Toute personne détenue en Égypte doit avoir la possibilité d'entrer en contact avec sa famille et ses avocats et de recevoir les soins médicaux nécessaires, en particulier si elle a une vulnérabilité particulière au COVID-19.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Patrick Zaki George était chercheur pour l'Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR). Il était spécialisé dans les questions de genre et les droits des minorités sexuelles. Depuis août 2019, il vivait en Italie, où il suivait un master en études sur le genre et les femmes à l'université de Bologne.

L'arrestation de Patrick Zaki George est intervenue dans le contexte des mesures répressives mises en œuvre après les manifestations de septembre 2019 – la plus grande vague de répression menée contre les voix dissidentes en Égypte depuis 2014. Le mandat d'arrêt le visant datait du 24 septembre 2019. Cet homme a rejoint la longue liste des défenseur·e-s des droits humains et des militant·e-s politiques pacifiques qui se trouvent derrière les barreaux en Égypte, parmi lesquels [Alaa Abdel Fattah](#), [Mohamed el Bager](#) et [Mahienour el Masry](#).

Le 20 septembre 2019, des manifestations sporadiques ont éclaté dans plusieurs villes d'Égypte, réclamant la démission du président Abdel Fattah al Sissi. Ce mouvement de protestation a été déclenché par des vidéos virales dans lesquelles Mohamed Ali, un entrepreneur ayant travaillé pour l'armée égyptienne, accusait des chefs militaires et le président d'avoir dilapidé des fonds publics en faisant construire des propriétés de luxe. Dans les semaines qui ont suivi, Amnesty International a [recueilli des informations](#) montrant que les forces de sécurité égyptiennes avaient procédé à de très nombreuses arrestations de manifestants pacifiques, de journalistes, d'avocats spécialisés dans la défense des droits humains, de militants et de personnalités politiques dans le but de faire taire les critiques et d'empêcher d'autres manifestations. Selon des avocats égyptiens défenseurs des droits humains, les autorités ont arrêté au moins 4 000 personnes en raison de leur participation ou de leur soutien présumés aux manifestations. Les autorités ont ordonné le placement en détention provisoire d'au moins 3 715 personnes dans l'attente des résultats d'investigations sur des charges liées au « terrorisme », dans le cadre de la plus vaste enquête pénale jamais menée à la suite de manifestations en Égypte.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 22 juin 2020.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Patrick Zaki George (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/1800/2020/fr/>